

Mobilisation pour la préservation des Amphibiens et la Restauration de leur EcoSystème

Territoire concerné

Le site pressenti pour la création d'une mare est situé sur la commune de Chitenay (Loir-et-Cher) au lieu-dit « la maison de Feings ». Historiquement, la parcelle était composée d'une mare d'environ 150 m². Celle-ci semble toutefois avoir été comblée dans les années 70-80.

Inventaires et restauration de la mare

Année 2024 – chantier lourd

Contexte environnemental de la mare



Mare privée de Chitenay
© M. Chatenier – CDPNE

Le site pressenti pour la création d'une nouvelle mare (en remplacement d'une mare comblée dans les années 70-80) est situé dans une zone de coût faible concernant le déplacement du Triton crêté. Compte tenu des enjeux, c'est une mare avec un potentiel fonctionnel non négligeable qui permettra de restaurer la densité de mares.

Le secteur comporte encore de nombreuses mares dans les zones agricoles et boisées. La réouverture de cette mare viendra compléter/restaurer le réseau de mares local, ici à l'interface des milieux ouverts (cultures) et milieux boisés (bois des Coudraies notamment).

Résultats d'inventaires



Amphibiens : 0 espèce présente, pas d'inventaire spécifique, du fait de l'absence de point d'eau. Toutefois les propriétaires ont pu observer des Salamandres à proximité de leur propriété, notamment aux abords du bois des Coudraies.



Odonates : 0 espèce observée, pas d'inventaire spécifique, du fait de l'absence de point d'eau.



Flore : 49 espèces observées, aucune espèce caractéristique des mares n'a été observée sur le site. Une espèce déterminante ZNIEFF typique des prairies a été observée : la Gesse de Nissole.

Fonctionnalités actuelles et facteurs d'influence

A proximité du bois des Coudraies (au nord), la mare faisait partie intégrante du réseau de mares et plans d'eau local très dense à l'époque et encore dense aujourd'hui malgré la disparition de certains points d'eau.

Les services attendus de la future mare sont :

- Valeur patrimoniale familiale (participation active de la famille des propriétaires à l'implantation de celle-ci) ;
- Abreuvoir pour la faune sauvage locale ;
- Site de réalisation pour tout ou partie du cycle de vie des Amphibiens et Odonates (notamment reproduction) ;
- Diversification de la flore vasculaire locale, et notamment caractéristiques des zones humides/Aquatiques ;
- Support de biodiversité ;
- Valeur paysagère.

Travaux réalisés

- Création de la mare d'environ 8m² à l'aide d'une pelle mécanique (novembre 2024).



La mare avant, pendant et après travaux
© M. Chatenier – CDPNE

Avec le soutien de



Pour en savoir plus

Association Comité Départemental
de la Protection
de la Nature et de l'Environnement
(CDPNE)
34, avenue Maunoury,
Cité Administrative
41000 BLOIS

Pierre-Alain Lessault
contact@cdpne.org
02.54.51.56.70